

24 octobre 2022



Du 15 novembre au 2 décembre, les locataires sont invités à voter pour leurs représentants associatifs.

Ce lundi, lors d'un point presse, Michel CALVO, Président d'ACM HABITAT et Adjoint au Maire de Montpellier a présenté les 5 listes en lice dans le cadre des élections 2022 des représentants des locataires, qui siégeront au Conseil d'Administration d'ACM HABITAT.

Les 5 listes candidates sont :

- L'AFOC (Association Force Ouvrière Consommateurs) ;
- La CLCV (Consommation, Logement et Cadre de Vie) ;
- La CNL (Confédération Nationale du Logement) ;
- La CSF (Confédération Syndicale des Familles) ;
- UFC Que Choisir (Union Fédérale des Consommateurs—Que choisir).

Michel CALVO, souhaite attirer l'attention de l'ensemble des locataires sur l'importance de voter :
« Les représentants des locataires sont là pour vous aider et défendre vos droits. Voter, c'est agir pour la démocratie, c'est défendre vos droits et c'est améliorer votre vie de tous les jours. »

En effet, les futurs représentants défendront les intérêts des locataires pour tout ce qui concerne leur logement, leur résidence et l'avenir de leur quartier. En étant membre du Conseil d'Administration de l'Office ils ont également leur mot à dire sur le budget, les augmentations de loyer, les réhabilitations, les travaux, les acquisitions.... Ils sont ainsi le relais principal des besoins et de des attentes de tous les locataires.

Les locataires ont du 15 novembre au 2 décembre pour voter via papier ou directement en ligne sur www.acmhabitat.fr.

Le dépouillement de l'ensemble des votes aura lieu le 6 décembre au siège d'ACM HABITAT à partir de 9h, en présence d'un huissier. Les résultats finaux seront ensuite communiqués à l'ensemble des locataires.